

## POUR LA FRANCE, LES NOUVELLES ROUTES DE LA SOIE : SIMPLE LABEL ÉCONOMIQUE OU NOUVEL ORDRE MONDIAL ?

*Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées*

**Rapport d'information de M. Pascal Allizard et Mme Gisèle Jourda, co-présidents,  
MM. Jean-Noël Guérini et Edouard Courtial**

Rapport d'information n° 520 (2017-2018)

En 2000, une boucle logistique entre la France et la Chine prenait trois mois. Le 21 avril 2016, un premier convoi ferré a rallié Wuhan à Lyon en quinze jours, après un périple de 11 000 kilomètres. Mais 80 % des trains arrivés en France en repartent encore vides. Entre ces deux dates, en 2013, le Président chinois, Xi Jinping, a lancé son projet des **nouvelles routes de la soie** développant des infrastructures pour **relier la Chine à l'Europe et à l'Afrique orientale**. Deux axes composent ces nouvelles routes de la soie : **l'un terrestre** traverse l'Europe centrale, l'Asie centrale, la Russie, le Caucase, la Turquie, l'Iran, l'Afghanistan et le

Pakistan et **l'autre maritime** relie la Chine à l'Afrique, mais aussi à l'Amérique latine et à l'Arctique.

Que sont ces nouvelles routes de la soie qui concernent directement plus de 70 % de la population mondiale, 75 % des ressources énergétiques mondiales et 55 % du PIB mondial ? Les montants consacrés par la Chine à cette politique atteindraient déjà 800 à 900 milliards de dollars et seraient compris entre 5 000 et 8 000 milliards de dollars dans les cinq prochaines années. Les besoins de financement pour tous les projets rattachés aux nouvelles routes de la soie pourraient dépasser le trillion annuel.



Source : agence de presse Xinhua She

Ces nouvelles routes de la soie bénéficient d'un **effort de diplomatie publique et de déploiement de soft power** inédit au XXI<sup>e</sup> siècle. Reposant sur **5 piliers** : approfondissement de la coordination des politiques publiques de développement, création d'infrastructures, développement du commerce international, libre circulation des capitaux permettant le financement des nouvelles routes de la soie et développement de la « compréhension mutuelle entre les peuples », les nouvelles routes de la soie sont tour à tour présentées comme un **simple « label économique »**, sorte de marque apposée sur des projets économiques, ou comme la **proposition chinoise d'un nouvel ordre mondial**.



*Les nouvelles routes de la soie au Laos*

Bien davantage qu'un réseau d'infrastructures, vecteur de croissance mondiale, ces nouvelles routes de la soie constituent un **instrument de développement intérieur et extérieur de la Chine, garantissant la stabilité de la République populaire de Chine et du parti communiste chinois**. Cela passe par l'aménagement et le rééquilibrage du territoire chinois, la maîtrise des tentations séparatistes du Xinjiang et la création de nouveaux débouchés économiques pour l'économie chinoise en surcapacités.

Les nouvelles routes de la soie visent aussi à **sécuriser les frontières, l'environnement régional et les approvisionnements chinois**, en particulier en offrant une alternative au **détroit de Malacca** par lequel passe l'essentiel de l'approvisionnement chinois en pétrole.

Enfin, cette politique chinoise propose de fait **une alternative à l'ordre mondial, hérité de Bretton Woods**. La banque asiatique d'investissement dans les infrastructures est apparue comme un instrument financier visant à permettre l'émancipation du système international américano-centré. La décision de créer un **marché domestique pour la négociation des contrats à terme sur le pétrole brut libellé en yuan chinois et convertible en or**, aux bourses de Shanghai et d'Hong-Kong pourrait constituer un pas décisif dans ce domaine. La Chine, **par ses excédents commerciaux et ses réserves de change**, dispose des moyens financiers lui permettant de financer des nouvelles routes de la soie, selon ses objectifs.

Ce projet ne pourra être un succès, pour toutes les parties, que s'il fonctionne dans les deux sens. Le présent rapport affirme **la nécessité de créer les conditions d'un équilibre satisfaisant dans les relations entre la Chine, la France et l'Europe**. Il convient de poser les bases d'un **partenariat commercial** fondé sur la réciprocité de l'ouverture des marchés, le respect de la concurrence, de la transparence et de la propriété intellectuelle, et un **partenariat stratégique** basé sur une coopération multilatérale et cartellisée.

C'est sur la base de ce constat que nous avons dressé la liste des propositions suivantes, dont la première consiste à soutenir **l'évaluation indépendante des effets des nouvelles routes de la soie, dans les domaines géopolitique, économique, et environnemental**.



PEKIN

Nos recommandations dans le **domaine géopolitique** sont en particulier les suivantes :

1. Jouer un **rôle moteur** dans les nouvelles routes de la soie. La France doit être **force d'impulsion** dans sa relation bilatérale avec la Chine afin de s'intégrer officiellement dans le processus, selon des **modalités conformes à ses objectifs de réciprocité et dans le respect de ses engagements internationaux**. À ce titre, la France a également un **rôle moteur à jouer dans le développement de la relation entre la Chine et l'Union européenne**.

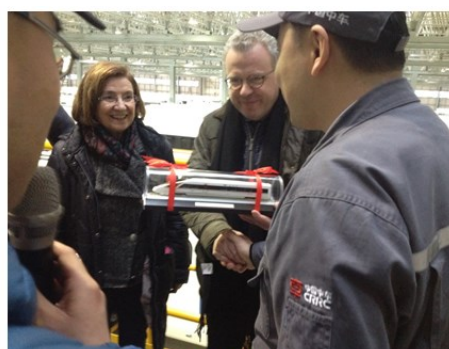
2. Considérer, **sans naïveté ni agressivité**, que la Chine, par ses caractéristiques économiques et militaires actuelles, est appelée à mener une **politique de puissance, et que la politique des nouvelles routes de la soie y participe**.

3. Porter les **messages communs communautaires** présentés lors du forum des nouvelles routes de la soie qui s'est tenu à Pékin en mai 2017. Une action concertée de l'Union a plus de chance d'aboutir. Soutenir l'adoption de la stratégie communautaire sur la connectivité entre l'Europe et l'Asie. Prendre en compte, dans cette optique, le TRACECA (Transport Corridor Europe-Caucase-Asie).

4. Prévoir que **les prochains sommets UE-Chine et « Format 16+1 » en 2018 fassent l'objet d'une concertation entre les pays membres de l'Union européenne**, afin que la cohérence communautaire ne soit pas prise en défaut et que les membres de l'Union

veillent tous ensemble à défendre leurs intérêts communs à l'occasion de chaque rencontre avec la Chine, quel qu'en soit le format.

5. La France a, dans le cadre de **sa politique étrangère d'initiative et d'équilibre**, des relations étroites avec chaque puissance riveraine de la **zone indopacifique**. Elle ne doit se désintéresser ni **du corridor de la croissance Asie-Afrique porté par l'Inde et le Japon, ni des discussions du groupe Quad** comprenant l'Australie, les États-Unis, l'Inde et le Japon.



CHANGCHUN

Dans le **domaine économique**, nous recommandons de :

1. **Analyser les risques économiques** inhérents aux participations envisagées aux nouvelles routes de la soie, en sachant que tous les objectifs de cette politique chinoise ne sont pas que purement économiques et que, de ce fait, ils peuvent ne pas tous atteindre le niveau de rentabilité jugé souhaitable, voire présenter une rationalité économique aléatoire.

2. Inciter la Chine, par le travail mené en **coopération, notamment dans les pays tiers, à poser des méthodologies permettant de prendre en compte les demandes des populations locales et de s'insérer dans l'ordre juridique local**. Encourager à prendre en compte l'**impact environnemental** de ces projets. Favoriser l'**adhésion de la Chine au Club de Paris**, afin que les **conditions d'endettement** des pays participant aux nouvelles routes de la soie soient **conformes aux pratiques admises dans le cadre de l'OCDE**.

3. Favoriser **l'intermodalité et les connexions entre le réseau ferroviaire français et le réseau ferroviaire européen**,



en particulier par la réalisation de la liaison à très grande vitesse entre **Lyon et Turin**. Mener une politique de **modernisation des installations portuaires** favorisant l'intermodalité et l'adaptation à l'utilisation du gaz naturel liquéfié. Porter attention à la composition et à l'évolution du capital des opérateurs dont CMA CGM. **Développer l'intelligence économique afin de connaître les projets d'implantations d'entreprises chinoises dans le cadre des nouvelles routes de la soie.**

**4. Favoriser le déploiement des entreprises françaises sur le territoire chinois.** Mieux sensibiliser les collectivités territoriales aux problématiques de protection des investissements stratégiques ou sensibles. **Associer les entreprises et les régions à la conception puis à l'application de la feuille de route annoncée par le Président de la République** pour orienter les coopérations franco-chinoises dans le cadre des nouvelles routes de la soie.

**5. Soutenir l'action de l'Union européenne en vue d'obtenir un accord global sur les investissements, la réciprocité de l'ouverture du marché chinois, la protection de la propriété intellectuelle et un accord sur les indications géographiques,** si importante pour l'économie de nos territoires.

Enfin, nos **recommandations sectorielles** sont les suivantes :




1. Le groupe de travail s'est rendu au **Pakistan**, l'un des premiers pays à connaître des réalisations tangibles des nouvelles routes de la soie. Un tel **travail d'analyse et d'évaluation serait à mener systématiquement pour tous les pays des nouvelles routes de la soie.** Au Pakistan, la France peut réaliser des investissements, sans sous-évaluer le risque sécuritaire.

2. De la même façon, au sujet de l'exemple de **Djibouti**, la France doit asseoir une **politique dynamique inventive par la promotion de la francophonie, l'éducation et les formations.**

3. Dans **l'Arctique**, la France doit maintenir une présence de haut niveau dans les différents forums et favoriser les coopérations avec le Danemark, seul pays de l'Union européenne riverain de la Méditerranée arctique et membre du Conseil.

4. Leader de **l'industrie aéronautique**, la France a un **rôle moteur à jouer dans la définition d'une politique nationale et d'une politique communautaire** qui prennent en compte les récents développements des nouvelles routes de la soie dans le domaine spatial.

### Composition de la mission sénatoriale

 <p><b>M. Pascal ALLIZARD</b> (Les Républicains – Calvados) Co-président</p>	 <p><b>Mme Gisèle JOURDA</b> (Socialiste et Républicain – Aude) Co-présidente</p>	 <p><b>M. Jean-Noël GUÉRINI</b> (RDSE – Bouches-du-Rhône)</p>	 <p><b>M. Edouard COURTIAI</b> (Les Républicains – Oise)</p>
---	--	---	---

Le rapport complet est disponible sur le site du Sénat :  
<http://www.senat.fr/notice-rapport/2017/r17-520-notice.html>

